

*Date de la convocation : 15 septembre 2023  
Nombre de délégués en exercice : 66*



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Gérard DUCOS (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Jean-Michel DESSÉRE (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean LACOSTE (a suppléé Christelle BONNEMASON-CARRERE), Régis LAURAND (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléée Philippe LALANNE), Philippe FAURE (a suppléé Jean-Marc DENAX).

**Etait représenté :**

Thierry CARRERE a donné pouvoir à Mohamed AMARA.

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Henri BELLEGARDE, Marie-Pierre CABANNE, Serge CASTAIGNAU, Jean-Yves COURREGES, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVE, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUETO, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

**Etaient absents :**

Katty BROGNOLI, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Valérie RAMEAU.

-----

**N°8 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 7 avril 2023, le Pays de Béarn a dressé son tableau des effectifs, fixant ainsi les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement de ses services, la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain supposant une ingénierie dédiée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique, notamment son article 313-1,

Vu la délibération soumise à l'assemblée le 22 septembre 2023, et relative à la création d'un emploi permanent de direction,

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>Direction</b>			
	A	1	Temps complet
<b>Agents titulaires - Filière administrative</b>			
Attaché	A	1	Temps complet
Rédacteur principal	B	1	Temps complet
Rédacteur	B	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	Temps complet
<b>Agents titulaires - Filière technique</b>			
Ingénieur	A	1	Temps complet
Ingénieur principal	A	1	Temps complet
<b>Agents non titulaires</b>			
CDI	A	1	Temps complet
CDD	A	1	Temps complet

**Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1- Adopter le tableau des effectifs ainsi modifié ;**
- 2- Décider que ce tableau des effectifs prendra effet au 1er octobre 2023 ;**
- 3- Décider que les crédits nécessaires à la rémunération des agents seront inscrits au Budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU